



## TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES H/F

Référence : ARH012023

**Objectif de formation** : Valider les 2 activités du titre

**Activité 1** : Assurer les missions opérationnelles de la gestion des ressources humaines

**Activité 2** : Contribuer au développement des ressources humaines

**Contenu de la formation** :

- Analyser la gestion administrative du personnel
- Assurer la gestion des variables et paramètres de paie
- Mettre en place et suivre les indicateurs ressources humaines
- Contribuer aux opérations liées à la gestion des emplois et carrières
- Contribuer au processus de recrutement et d'intégration du personnel
- Contribuer à l'élaboration et au suivi du développement des compétences du personnel

**Durée de formation** : A titre indicatif, selon les besoins (formation longue, formation courte, VAE, revalidation CCP...)

41 semaines (9 mois, 1435 h) : 18 semaines de théorie à l'institut + 21 semaines de stage en entreprise + 1 semaine de préparation au jury + 1 semaine de jury final.

**Coût de la formation** : A titre indicatif, selon vos besoins

Formation complète (9 mois) = 6 200 € de coût de formation + 90 € de frais d'inscription

Professionnalisation (12 mois) = 6 800 € de coût de formation + 90 € de frais d'inscription

VAE (après 1 an d'expérience comme Assistant RH) : nous contacter

**Financements** :

- **Demandeur d'emploi** : Contacter votre référent Pôle Emploi pour connaître les démarches à effectuer et les conditions de prise en charge.
- **Salarié** : Contacter votre employeur. Vérifier auprès de l'organisme payeur si votre formation est bien prise en charge.
- **Sans emploi et non inscription au pôle emploi** : Contacter nous pour faire le point sur votre compte personnel de formation (CPF) et les facilités de paiement proposées.

**Prérequis** :

- Bac ou diplôme/Certification professionnelle de niveau équivalent

**Admission** :

**Admission sur dossier et entretien de motivation**

**Pour les VAE** : Dossier de validité VAE et entretien de motivation

**Capacité** : Minimum 4 / maximum 10 personnes